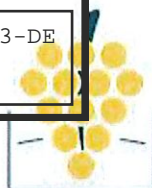


AR Prefecture

016-241600303-20230313-PV_CC_13032023-DE
Reçu le 20/03/2023
Publié le 20/03/2023



le Rouillacais
Communauté de Communes

République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Procès-verbal

Séance du conseil communautaire du 13 mars 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 28
Titulaires présents : 27
Suppléants : 0
Pouvoirs : 0
Excusés : 1

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 6 mars dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT / **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT, Mme Marina GRAMMATICO
MARCILLAC-LANVILLE : Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, **MAREUIL** : Mme Claudine RODET, **MONS** : M. Patrick MESNARD **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, Mme Marie-France DUMOUT, Mme Elisabeth MASSON, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Christian BERTON, M. Patrick GODICHAUD **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : M. François-Xavier LABROUSSE, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : Mme Stéphanie ROTURIER, M. Emmanuel RIPPE, M. Jean-Claude GUILLOT **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

AR Prefecture

Suppléant en situation délibérante :

016=241600303=20230313-FV_CC_13032023-DE

Re: Pouvoirs 0/03/2023

Publié le: 20/03/2023

Excusés : M. Alexandre GAUVIN

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 20 février 2023 a été transmis par courriel le 28 février 2023. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DATE	NATURE	OBJET	DESRIPTIF
28/02/2023	ADMINISTRATION	MAISON DE SANTE	DEVIS D'UN MONTANT DE 551,64 € HT POUR UN REMPLACEMENT DE VITRE
27/02/2023	ADMINISTRATION	MAISON DE SANTE	DEVIS D'UN MONTANT DE 480 € HT POUR LA CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETON
28/02/2023	ADMINISTRATION	SIEGE DE LA COLLECTIVITE	DEVIS D'UN MONTANT DE 620 € HT POUR LES TRAVAUX DE REPARATION SUITE A DES INFILTRATIONS
27/02/2023	ADMINISTRATION	MAISON DE SANTE	DEVIS D'UN MONTANT DE 3 434 € HT POUR L'ENTRETIEN ANNUEL
28/02/2023	ADMINISTRATION	COMMUNICATION	DEVIS D'UN MONTANT E 687 € HT POUR KIT COMMUNICATION AUX ASSOCIATIONS
06/03/2023	ADMINISTRATION	MARCHE AMENAGEMENT SPORT NATURE	AVENANT EN PLUS-VALUE D'UN MONTANT DE 1 179,36 € HT POUR MODIFICATION BETON DESACTIVE
02/03/2023	ADMINISTRATION	COMMUNICATION	DEVIS D'UN MONTANT DE 2 162,50 € HT POUR ACHAT GOODIES
03/03/2023	ADMINISTRATION	COMMUNICATION	DEVIS D'UN MONTANT DE 6 000 € HT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA REDACTION DE LA LORGNETTE
03/03/2023	ADMINISTRATION	COMMUNICATION	DEVIS D'UN MONTANT DE 2 200 € HT POUR LA REALISATION DE REPORTAGE VIDEOS
27/02/2023	ADMINISTRATION	MARCHE SIGNALETIQUE	AVENANT D'UN MONTANT DE 1 964,30 € HT POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
03/03/2023	ADMINISTRATION	COMMUNICATION	DEVIS D'UN MONTANT DE 805 € HT POUR IMPRESSION BROCHURES MOM EN FAMILLE
13/03/2023	ADMINISTRATION	ASSAINISSEMENT	SIGNATURE EMPRUNT STEP GENAC – 210 000 €

VI. **Ordre du jour et synthèses des décisions prises**

016-241600303-20230313-PV_CC_13032023-DE

Reçu le 20/03/2023

Publié le 20/03/2023

1. Approbation des comptes de gestion 2022

Les Comptes de gestion de la Communauté de communes (Budget Principal, Budget habitat, Budget Ordures Ménagères, Budget Assainissement, Budget Eau Potable) dressés, pour l'exercice 2022, par le Comptable du Trésor Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2. Approbation des comptes administratifs 2022

Le Conseil Communautaire approuve les comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes (habitat, assainissement, Ordures Ménagères, Eau Potable) de la Communauté de communes du Rouillacais à l'unanimité.

3. Affectation de résultats d'exploitation 2022 – Budget Général

Constatant que le résultat de clôture 2022 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 4 019 299,92 €
- Un excédent d'investissement de 428 831,80 €
- Un déficit d'investissement sur les Restes à Réaliser (RAR) de 140 174,64 €.

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créiteur 002) : 4 019 299,92 €

4. Affectation de résultats d'exploitation 2022 – Budget Eau Potable

Constatant que le résultat de clôture 2022 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 1 888 662,18 €
- Un excédent d'investissement de 594 279,04 €
- Un déficit d'investissement sur les Restes à Réaliser (RAR) de 735 714,85 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Exécution du virement à la section d'investissement (1068) : 141 435,81 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créiteur) : 1 747 226,37 €

5. Affectation de résultats d'exploitation 2022 – Budget Assainissement

Constatant que le résultat de clôture 2022 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 487 147,96 €
- Un excédent d'investissement de 59 294,20 €
- Un excédent d'investissement sur les Restes à Réaliser (RAR) de 115 984,90 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créiteur) : 487 147,96 €

6. Affectation de résultats d'exploitation 2022 – Budget Habitat

Constatant que le résultat de clôture 2022 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 134 617,25 €

- Un déficit d'investissement de 31 566,53 €
- Un déficit d'investissement sur les Restes à Réaliser (RAR) de 8 649,78 €

016-241600305-20230315-PV_CC_13032023-DE
Reçu le 20/03/2023
Publié le 20/03/2023

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Exécution du virement à la section d'investissement (1068) : 40 216,31 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créditeur) : 94 400,94 €

7. Affectation de résultats d'exploitation 2022 – Budget Ordures Ménagères

Constatant que le résultat de clôture 2022 fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 145 691,53 €
- Un excédent d'investissement de 131 861,06 €
- Un déficit d'investissement sur les Restes à Réaliser (RAR) de 8 241,50 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation du déficit de fonctionnement (report débiteur) : 145 691,53 €

8. Vote du budget primitif 2023 – Budget principal

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2023 par chapitre et opérations de la Communautés de communes tel qu'il est présenté par Monsieur le Président, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 8 310 101,92 €

- 011 – Charges à caractère général : 653 511,00 €
- 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 1 090 490,00 €
- 014 – Atténuations de produits : 1 256 673,00 €
- 023 – Virement à la section d'investissement : 3 082 000,91 €
- 042 – Opération d'ordre et transfert entre sections : 566 721,01 €
- 65 – Autres charges de gestion courante : 1 581 750,00 €
- 66 – Charges financières : 48 956,00 €
- 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 30 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 8 310 101,92 €

- 002 – Résultat d'exploitation reporté : 4 019 299,92 €
- 013 – Atténuations de charges : 17 000,00 €
- 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 89 681,00 €
- 70 – Vente de produits fabriqués, prestations : 220 490,00 €
- 73 – Impôts et taxes : 1 400 000,00 €
- 731 – Impositions indirectes : 1 143 000,00 €
- 74 – Dotations, subventions et participations : 1 120 631,00 €
- 75 – Autres produits de gestion courante : 300 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 5 157 303,13 €

- 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 89 681,00 €
- 041 – Opérations patrimoniales : 7 000,00 €

16 – Emprunts et dettes assimilées : 192 500,00 €

20 – Immobilisations incorporelles : 322 650,84 €

204 – Subvention d'équipement versée : 100 000,00 €

21 – Immobilisations corporelles : 829 933,21 €

23 – Immobilisations en cours : 3 335 538,08 €

458 – Opérations sous mandat : 280 000,00 €

Recettes d'investissement : 5 157 303,13 €

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 428 831,80 €

021 – Virement de la section d'exploitation : 3 082 000,91 €

040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 566 721,01 €

041 – Opérations patrimoniales : 7 000,00 €

13 – Subventions d'investissement : 792 749,41 €

458 – Opérations sous mandat : 280 000,00 €

9. Vote du budget primitif 2023 – Budget eau potable

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, vote le budget eau potable 2023 par chapitre et opérations de la Communautés de communes tel qu'il est présenté par Monsieur le Président, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 2 674 712,92 €

011 – Charges à caractère général : 97 150,00 €

012 – Charges de personnel et frais assimilés : 30 000,00 €

022 – Dépenses imprévues : 7 000,00 €

023 – Virement à la section d'investissement : 2 243 484,48 €

042 – Opération d'ordre et transfert entre sections : 263 078,44 €

65 – Autres charges de gestion courante : 14 000,00 €

66 – Charges financières : 20 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 2 674 712,92 €

002 – Résultat d'exploitation reporté : 1 747 226,37 €

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 151 119,00 €

70 – Vente de produits fabriqués, prestations : 570 000,00 €

76 – Produits financiers : 5 422,65 €

77 – Produits exceptionnels : 200 944,20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 3 248 437,67 €

040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 151 119,00 €

16 – Emprunts et dettes assimilées : 37 399,17 €

20 – Immobilisations incorporelles : 104 000,00 €

23 – Immobilisations en cours : 2 955 919,50 €

Recettes d'investissement : 3 248 437,67 €

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 594 279,04 €

021 – Virement de la section d'exploitation : 2 243 484,48 €

040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 263 078,44 €

AR, Budget Assainissement
10 – Dotations, Fonds et réserves : 141 435,31 €

0127 – Autres immobilisations financières : 6 159,90 €

Reçu le 20/03/2023

Publié le 20/03/2023

10 – Vote du budget primitif 2023 – Budget Assainissement

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, vote le budget assainissement 2023 par chapitre et opérations de la Communautés de communes tel qu'il est présenté par Monsieur le Président, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 995 378,96 €

- 011 – Charges à caractère général : 87 900,00 €
- 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 102 000,00 €
- 022 – Dépenses imprévues : 5 000,00 €
- 023 – Virement à la section d'investissement : 515 166,86 €
- 042 – Opération d'ordre et transfert entre sections : 196 442,10 €
- 65 – Autres charges de gestion courante : 50 870,00 €
- 66 – Charges financières : 34 000,00 €
- 67 – Charges exceptionnelles : 3 000,00 €
- 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 1 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 995 378,96 €

- 002 – Résultat d'exploitation reporté : 487 147,96 €
- 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 167 025,00 €
- 70 – Vente de produits fabriqués, prestations : 323 000,00 €
- 77 – Produits exceptionnels : 18 206,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 1 013 187,96 €

- 001 – Solde exécution section investissement reporté : 56 690,70 €
- 020 – Dépenses imprévues : 10 000,00 €
- 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 167 025,00 €
- 16 – Emprunts et dettes assimilées : 90 000,00 €
- 20 – Immobilisations incorporelles : 79 426,10 €
- 23 – Immobilisations en cours : 610 046,16 €

Recettes d'investissement : 1 013 187,96 €

- 021 – Virement de la section d'exploitation : 515 166,86 €
- 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 196 442,10 €
- 13 – Subventions d'investissement : 91 579,00 €
- 16 – Emprunts et dettes assimilées : 210 000,00 €

11. Vote du budget primitif 2023 – Budget habitat

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, vote le budget habitat 2023 par chapitre et opérations de la Communautés de communes tel qu'il est présenté par Monsieur le Président, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

016-241600303-20230313-PV_CC_13032023-DE

Reçu le 20/03/2023
Dépenses de fonctionnement : **444 215,94 €**

Publié le 20/03/2023
011 – Charges à caractère général : 100 100,00 €

- 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 70 000,00 €
- 023 – Virement à la section d'investissement : 137 083,63 €
- 042 – Opération d'ordre et transfert entre sections : 89 475,00 €
- 65 – Autres charges de gestion courante : 29 500,00 €
- 66 – Charges financières : 13 576,31 €
- 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 4 481,00 €

Recettes de fonctionnement : 444 215,94 €

- 002 – Résultat d'exploitation reporté : 94 400,94 €
- 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 24,00 €
- 70 – Vente de produits fabriqués, prestations : 4 591,00 €
- 74 – Dotations, subventions et participations : 160 000,00 €
- 75 – Autres produits de gestion courante : 183 000,00 €
- 77 – Produits exceptionnels : 2 200,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 328 022,19 €

- 001 – Solde exécution section investissement reporté : 31 566,43 €
- 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 24,00 €
- 16 – Emprunts et dettes assimilées : 106 500,00 €
- 20 – Immobilisations incorporelles : 10 000,00 €
- 23 – Immobilisations en cours : 179 931,76 €

Recettes d'investissement : 328 022,19 €

- 021 – Virement de la section d'exploitation : 137 083,63 €
- 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 89 475,00 €
- 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 40 216,31 €
- 13 – Subventions d'investissement : 46 247,25 €
- 16 – Emprunts et dettes assimilées : 15 000,00 €

12. Vote du budget primitif 2023 – Budget Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, vote le budget Ordures ménagères 2023 par chapitre et opérations de la Communautés de communes tel qu'il est présenté par Monsieur le Président, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 1 424 315,00 €

- 002 – Résultat d'exploitation reporté : 145 691,53 €
- 011 – Charges à caractère général : 325 458,00 €
- 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 375 040,00 €
- 022 – Dépenses imprévues : 10 000,00 €
- 023 – Virement à la section d'investissement : 38 565,48 €
- 042 – Opération d'ordre et transfert entre sections : 56 294,99 €

65 – Autres charges de gestion courante : 442 000,00 €

66 – Charges financières : 6 265,00 €

67 – Charges exceptionnelles : 15 000,00 €

68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 10 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 1 424 315,00 €

013 – Atténuations de charges : 7 000,00 €

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 27 315,00 €

70 – Vente de produits fabriqués, prestations : 1 375 000,00 €

77 – Produits exceptionnels : 15 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 415 672,39 €

020 – Dépenses imprévues : 18 556,53

040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 27 315,00 €

041 – Opérations patrimoniales : 38 950,86 €

16 – Emprunts et dettes assimilées : 26 500,00 €

21 – Immobilisations corporelles : 265 350,00 €

23 – Immobilisations en cours : 39 000,00 €

Recettes d'investissement : 415 672,39 €

001 – Solde exécution de la section d'investissement reporté : 131 861,06 €

021 – Virement de la section d'exploitation : 38 565,48 €

040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 56 294,99 €

041 – Opérations patrimoniales : 38 950,86 €

16 – Emprunts et dettes assimilées : 150 000,00 €

13. Vote du produit de la Taxe GEMAPI

Le Conseil Communautaire décide le produit de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) à 90 000 € pour l'année 2023.

14. Vote des taux de fiscalité directe

Le Conseil Communautaire décide de voter les taux suivants pour l'année 2023 :

Taux Fiscalité CdC			
CFE	TFB	TFNB	THRS
Cotisation foncière des entreprises	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti	Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires
24,00 %	0,00 %	2,42 %	8,76 %
TAUX INCHANGES			

15. Plan de financement Centre d'Hébergement de la Gachère

016-241600303-20230313-PV_CC_13032023-DE

Reçu le 20/03/2023

Publié le 20/03/2023

Lors du conseil communautaire du 13 décembre 2021, le projet de rénovation de la résidence « La Gachère » centre d'hébergement Adapté, sis rue des Bois, 16 170 Rouillac, propriété de la Communauté de Communes du Rouillacais avait été lancée.

Ces travaux doivent permettre d'améliorer les conditions d'accessibilité et d'utilisation en termes de qualités et de confort de vie (salles de bain, escalier extérieur et climatisation d'une salle de vie). Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 300 000.00 € HT et des demandes d'aides financières ont été obtenues par l'Etat.

Aussi, le département de la Charente dispose d'un soutien à l'investissement en faveur des établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes en situation de handicap. Ce qui est le cas de la résidence La Gachère. L'aide escomptée est de 20 % des dépenses d'investissement.

Le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de rénovation	300 000,00€	DETR-DSIL 2022 (50%)	150 000,00 €
		Département (20%)	60 000 €
		Autofinancement	90 000,00 €
TOTAL OPERATIONS HT	300 000,00 €	TOTAL HT	300 000.00 €

Le conseil communautaire valide le plan de financement et sollicite le département de la Charente pour des aides techniques et financières.

16. Créances éteintes – Budget Ordures Ménagères

Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte l'admission en « créances éteintes » pour un montant de 11,57 € sur le budget ordures ménagères, selon l'état transmis, arrêté à la date du 02 février 2023, et précise que cette dépense sera inscrite au compte 6542 « créances éteintes » du budget ordures ménagères.

17. Désignation des représentants à la Mission Locale Arc Charente

Il est proposé de maintenir les déléguées de la Communauté de Communes du Rouillacais au sein de l'Association Mission Locale – Arc de Charente :

Déléguée titulaire : Claudine RODET

Déléguée suppléante : Elisabeth MASSON

18. Désignation d'un élu référent au GAL du PETR

Il est proposé de désigner les délégués de la Communauté de Communes du Rouillacais au sein du Groupe d'Action Locale du PETR pour l'instruction des fonds Européens:

Délégué titulaire : Christian VIGNAUD

Délégué suppléant : Bernard SALAMAND

19. Création d'un emploi temporaire

016-241600303-20230313-PV_CC_13032023-DE

Recu le 20/03/2023

Publié le 20/03/2023

Le Président informe l'assemblée qu'afin de mettre à jour les bases de facturation de la redevance ordures ménagères, il y a lieu de prolonger un poste lié à un accroissement d'activité au sein des services pour la période du 13 mars au 30 juin 2023.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifié relatif à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Il y a lieu de créer l'emploi suivant :

Poste	Grade
1 agent logistique	Adjoint administratif territorial 1 ^e échelon – contrat 28/35e

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer l'emploi non permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28 heures pour un accroissement temporaire pour une durée maximale de 3,5 mois. La rémunération

20. Mesures d'aides aux entreprises

Considérant l'instruction réalisée par le groupe de travail de la Commission Développement Economique,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de verser une aide financière à l'entreprise suivante :

OBJET	DESCRIPTIF ET MONTANT ACCORDE
ATTRIBUTION SRDEH - AIDE A L'ENTREPRENARIAT	IMPRIMERIE AJ-GRAFIK – ACHAT DE 2 MACHINES – 5 000€

21. Nouveau règlement d'intervention d'aides aux entreprises

Considérant l'instruction réalisée par le groupe de travail de la Commission Développement Economique,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'apporter les modifications suivantes au règlement d'attribution d'aides financières aux entreprises :

- Simplification du détail des projets éligibles
- Précisions apportées sur les travaux de second-œuvre
- Bonification possible à hauteur de 20 % du montant de subvention, plafonnée à 1 000 €
- Obligation pour l'entreprise de communiquer sur l'aide perçue, et/ou de convier les élus à découvrir la réalisation.

22. Vote des subventions aux associations

La Palène

Constatant que les missions confiées à la Palène dans le cadre du Contrat Départemental d'Animation entrent dans la convention, les subventions versées au titre de la Communauté de Communes du Rouillacais et du Département sont comprises dans la subvention suivante.

010-24100030-202309-217_500 € et autorise le Président à signer la convention et tout document relatif à la présente délibération, ainsi qu'à procéder au mandatement selon les modalités de versement définies.

Le Communautaire, l'assemblée, confirme les objectifs fixés et les modalités de versement, attribue une subvention 2023 de 217 500 € et autorise le Président à signer la convention et tout document relatif à la présente délibération, ainsi qu'à procéder au mandatement selon les modalités de versement définies.

Office de tourisme du Rouillacais

Après étude du bilan d'activité 2022, le Président précise que les axes d'activités de l'Office de Tourisme pour 2023 devront mettre l'accent sur la promotion du territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, confirme les objectifs fixés et les modalités de versement et décide d'accorder une subvention d'un montant de 140 000 € à l'Office du Tourisme.

Autres associations locales

Monsieur le Président précise qu'une enveloppe budgétaire a été votée à l'article 6574 "subventions" du Budget Primitif 2023 de la Communauté de Communes et propose au Conseil Communautaire d'individualiser les subventions à octroyer en fonction des demandes reçues et de l'avis de la commission subventions, réunie le 9 mars dernier.

Animation du territoire		
Association	Montant demandé	Proposition commission
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES LA RECRE	100,00 €	- €
FESTIVA	300,00 €	- €
LE JARDIN A MALICES	3 700,00 €	3 700,00 €
LEAGUE DES ENTREPRENEURS DU ROUILLACAIS	5 000,00 €	1 000,00 €
LES CUVIERS DE SIMONE	2 500,00 €	- €
LES SAVONS FOUS	1 250,00 €	1 100,00 €
MOSAIC	5 000,00 €	1 000,00 €
REGALADE	2 700,00 €	2 700,00 €
Social		
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	300,00 €	300,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ROUILLAC	3 000,00 €	3 000,00 €
AMICALE DU PERSONNEL CCR	5 000,00 €	5 000,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	2 200,00 €	1 000,00 €
CHEMIN DU HERISSON	3 586,00 €	3 586,00 €
FNATH	100,00 €	100,00 €
INSERT R	12 000,00 €	12 000,00 €
LES DRÔLES DE BONHEUR	3 000,00 €	1 500,00 €
Culture		
ACPR	2 000,00 €	2 000,00 €
ASSOCIATION DE LA LOGERIE	1 080,00 €	1 080,00 €
AU PLAISIR DE LIRE	700,00 €	700,00 €
BALIVERNES	800,00 €	800,00 €
CLUB DES CINEPHILES	1 500,00 €	1 500,00 €
CLUB POUR L'INTERNET FACILE ET ACCESSIBLE	2 400,00 €	- €
LA RONDE DES FINS BOIS	400,00 €	400,00 €
L'ALAMBIC	10 000,00 €	10 000,00 €
NO MAD	4 000,00 €	2 000,00 €

015-241600303-20230313-PV_CC_13032023-DE	AR Prefecture	950,00 €	500,00 €
015-241600303-20230313-PV_CC_13032023-DE	ASSOCIATION CYCLISTE JARNAC-AIGRE-ROUILLAC	1 950,00 €	1 500,00 €
	CERCLE DE JUDO	2 000,00 €	1 000,00 €
	CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ROUILLAC	500,00 €	500,00 €
	COMITE D'ANIMATION AUGES ST MEDARD	1 500,00 €	1 500,00 €
	COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE DE LA CHARENTE	2 500,00 €	2 500,00 €
	CORRC	1 500,00 €	1 500,00 €
	COURANTS EN ROUILLACAIS	1 000,00 €	1 000,00 €
	DANSE ET CULTURE DU ROUILLACAIS	2 000,00 €	1 000,00 €
	EVI-DANSE	1 500,00 €	1 000,00 €
	FOOTBALL CLUB ROUILLAC	2 500,00 €	2 000,00 €
	JARNAC FINS BOIS RUGBY	1 000,00 €	1 000,00 €
	KARATE CLUB ROUILLACAIS	1 000,00 €	1 000,00 €
	LE ROUILLACAIS A CHEVAL	4 000,00 €	3 000,00 €
	LES GALOCHES MAREUILLAISES	1 200,00 €	- €
	L'ESCAR'GO	1 500,00 €	900,00 €
	PETANQUE ROUILLACAISE	800,00 €	800,00 €
	RADIO COMMANDE ESPOIRS CHARENTE	1 000,00 €	1 500,00 €
	ROUTARDS DU SPORT / NATURE SPORT 16	2 500,00 €	2 500,00 €
	TEAM COMPETITION DU RENOUVEAU	2 000,00 €	1 000,00 €
	TENNIS CLUB DE ROUILLAC	1 000,00 €	1 000,00 €

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

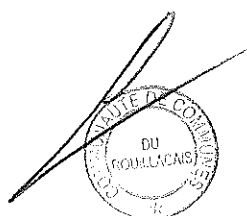
Lundi 24 avril 18h00 – Saint-Genis d’Hiersac

VIII. Questions et informations diverses

Semaine Nationale de la Petite Enfance.

La Semaine Nationale de la Petite Enfance, proposée par l'association "Agir pour la petite enfance" se déroule du 18 au 25 Mars 2023. Comme l'année dernière, le Relais Petite Enfance y participe et propose aux familles du territoire, une matinée ludique et riche en échanges **le samedi 18 Mars à partir de 10h00.**

Nous avons choisi de mettre en valeur l'implication des assistantes maternelles dans leur formation sur les émotions du jeune enfant et sur les "signes bébés", qui est une manière différente de communiquer avec les tous-petits. Pour cela, le Relais propose aux familles du Rouillacais de participer à une initiation aux "signes bébés" avec une formatrice agréée ainsi qu'à une déambulation photo dans le pôle enfance qui permettra de découvrir comment les enfants et les assistantes maternelles ont mis en lumière les émotions avec les signes. Nous proposerons ensuite d'assister à une petite animation ludique et participative pour terminer par un temps convivial offert par la collectivité.



Le Président lève la séance à 20h